

## DONNÉES QUOTIDIENNES

### Etablissements hospitaliers

**57** personnes en réanimation

- 2 dans le Cher
- 14 en Eure-et-Loir
- 4 dans l'Indre
- 13 en Indre-et-Loire
- 7 en Loir-et-Cher
- 17 dans le Loiret

**483** décès en établissement de santé (dont **115** résidents d'établissements médico-sociaux) (1)

- 71 dans le Cher
- 113 en Eure-et-Loir
- 74 dans l'Indre
- 76 en Indre-et-Loire
- 60 en Loir-et-Cher
- 89 dans le Loiret

**1 615** personnes de retour à domicile (2)

### Etablissements médico-sociaux

**366** établissements médico-sociaux ayant signalé un épisode Covid depuis le début de l'épidémie

**377**

**résidents décédés dans leur établissement d'accueil** (1)

- 76 dans le Cher
- 95 en Eure-et-Loir
- 75 dans l'Indre
- 44 en Indre-et-Loire
- 41 en Loir-et-Cher
- 46 dans le Loiret

**5 715**

**cas confirmés issus des tests biologiques PCR**

*Les données sur le nombre de cas confirmés sont désormais disponibles au niveau régional*

**En cas de symptômes (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires), contacter en priorité votre médecin traitant et le Samu Centre 15 si votre état s'aggrave.**

(1) Les chiffres des personnes décédées sont cumulatifs depuis le début de l'épidémie. Ces chiffres peuvent évoluer à la baisse, les établissements pouvant effectuer des corrections a posteriori (cas Covid infirmé).

(2) Concerne les patients ayant été hospitalisés pour Covid-19 et de retour à domicile en raison de l'amélioration de leur état de santé.

## MESSAGES PRINCIPAUX



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



**En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



### Coronavirus (COVID19)

#### Assurer le suivi des jeunes enfants



- Les consultations médicales des 1ers mois de vie doivent être poursuivies
- Les rendez-vous de puériculture des 1ères semaines de vie, et certaines visites à domicile des puéricultrices sont réalisés par les services de PMI

